



N^o 022

Le 5 février 1990

LE CANADA PROPOSE UN RESSERREMENT DES RÈGLES DU GATT SUR LA CERTIFICATION DES PRODUITS

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui que le Canada a présenté, dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales actuellement menées à Genève, une proposition détaillée visant à simplifier les règles internationales sur la certification des produits. La proposition aurait pour effet d'élargir l'accès de nos exportateurs aux marchés étrangers.

La proposition canadienne suggère des moyens d'améliorer le fonctionnement, la transparence et la reconnaissance mutuelle des systèmes de certification en vertu du Code de la normalisation du GATT.

"Notre proposition est conforme à l'objectif que s'est donné le Canada de garantir que l'élargissement de l'accès aux marchés étrangers n'est pas miné par les obstacles déguisés au commerce," a déclaré M. Crosbie.

Un Code de la normalisation mieux structuré et comportant des exigences plus claires en ce qui touche les propriétés d'emploi des produits contribuera à réduire le temps et le coût requis exigés de nos exportateurs. La reconnaissance mutuelle des résultats d'essais et d'inspections améliorera les possibilités de commerce entre les pays.

M. Crosbie a noté que la proposition canadienne est particulièrement importante à ce moment-ci, non seulement parce qu'elle contribuera à assurer le succès de l'Uruguay Round, mais aussi parce que la Communauté européenne (CE) a commencé à préciser ses exigences de normalisation en prévision de l'instauration du Marché unique de 1992.